

Aide à l'acquisition foncière et immobilière par les communes et EPCI

OBJET:

Aide à l'acquisition foncière et immobilière par les Communes et EPCI destinée à la production de logements locatifs sociaux et conventionnés.

OUVRAGES OU OPERATIONS ELIBIGLE:

Acquisition d'un bien immobilier ou foncier en vue de la production de logements PLUS, PLAI et Palulos.

BENEFICIAIRES:

Communes de moins de 5 000 habitants ou les EPCI compétents, à condition que l'opération concerne une commune de moins de 5 000 habitants.

MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Nature de l'aide :

Subvention d'investissement

Caractéristiques de l'aide :

L'aide financière est plafonnée à 10 % du montant de l'acquisition (acquisition + frais notariés) avec une dépense subventionnable maximale de 183 000 €.

Le montant est calculé en fonction de l'estimation des Domaines en cas d'acquisition à l'amiable et sur le montant fixé par le juge en cas d'expropriation.

La commune ou l'EPCI s'engage à réaliser le programme de logements sociaux avant 4 ans et à ne pas destiner les immeubles acquis à une autre destination.